



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 240'000.- TTC pour la rénovation et la transformation du kiosque de la Place du Marché et des WC publics

(du 2 juin 2003)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les kiosques font partie des petits « édicules » urbains qui agrémentent de manière très présente et très utile nos rues et nos places. Celui de la Place du Marché s'inscrit dans la liste malheureusement peu longue des pavillons historiquement remarquables dans laquelle le kiosque du Casino, sur l'avenue Léopold-Robert est un des éléments essentiels. Le kiosque de la Place du marché occupe de plus une position intéressante dans ce bel espace public et son maintien, donc sa rénovation, est indispensable.

Construit en 1957, il regroupe sous un même toit un abribus très typique de son époque par sa verrière arrondie et ses proportions assez élégantes, des installations techniques pour les Services industriels, un petit office utilisé pour le contrôle des champignons, des WC publics, des cabines téléphoniques et un kiosque à journaux.

Ce dernier élément, de par sa vétusté et son exigüité, a fait l'objet de plusieurs projets de rénovation et d'agrandissement qui n'ont jamais été concrétisés faute de moyens et peut-être aussi d'un dimensionnement correct.

Après avoir étudié plus en détail les besoins en surface et en équipement avec l'actuelle gérante, un nouveau projet a pu être élaboré de manière plus judicieuse, non seulement pour répondre aux besoins très techniques d'un tel commerce mais aussi pour garantir une bonne cohabitation avec les autres éléments que contient cet édifice et en particulier l'abribus.

Le projet que nous présentons comprend donc une surface de vente agrandie et adaptée aux besoins actuels, ainsi que des petits espaces de service, sanitaires, entrée, réserve, tous inexistantes dans la configuration actuelle.

L'agrandissement proposé reste raisonnable mais il est indispensable dans la mesure où l'éventail des produits en vente est plus diversifié et exige plus de place. Il en est de même pour l'agencement intérieur, qui doit bien sûr être avant tout fonctionnel mais qui doit aussi s'harmoniser avec les concepts modernes de vente et de présentation. La société Naville, qui est le fournisseur de cet établissement, demande un certain type d'équipement et une certaine image de mise en valeur de ses produits. Enfin, relevons que, pour la gérante, qui y passe environ 12 heures par jour, il est absolument nécessaire de mettre à disposition un espace de vie plus pratique, plus salubre et surtout plus convivial.

Au niveau de l'architecture, une réflexion menée avec le Service d'Urbanisme a permis de concevoir un volume très transparent s'insérant dans la structure existante et compromettant le moins possible l'intérêt historique évident de l'ensemble de la composition. Le résultat de cet exercice assez difficile a été soumis à la Commission d'Urbanisme qui l'a approuvé.

En outre, les WC publics feront aussi l'objet d'une réfection et d'une réorganisation importante afin d'offrir à la population un service public correspondant aux attentes de notre époque pour un tel lieu; en particulier un WC dimensionné pour les personnes handicapées y sera installé.

Les travaux envisagés sont totalement en relation avec l'usage des locaux et la vétusté actuelle justifie pleinement ce nouvel investissement. Ce lieu est et restera très fréquenté par toute la population et pas uniquement les jours de marché. Dans le cas d'une transformation future éventuelle de la place, la position de cet édicule restera toujours stratégique et juste, dans la mesure où il est à la limite Est de cet espace public et qu'il marque le seuil d'entrée sur la place depuis la rue de la Balance.

Enfin, pendant la durée des travaux, une roulotte sera installée, probablement du côté Nord, pour permettre la continuité de l'activité commerciale du kiosque. Le chantier, estimé à environ 3 mois, sera achevé avant la période hivernale.

Ce projet a déjà été soumis à l'approbation de la Police du Feu et des Constructions, ainsi qu'à la Commission de l'Urbanisme qui ont accordé les autorisations.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX PROJETES

- installation d'un container provisoire pour l'exploitation du kiosque pendant les travaux
- suppression des 2 cabines TT sises à l'Est de l'édifice pour permettre l'agrandissement du kiosque
- façon d'une chape isolée.
- isolation des murs extérieurs.
- création d'un sas vitré avec verre isolant devant le kiosque
- installation d'une porte automatique pour accès au kiosque par le sas vitré
- réaménagement intérieur complet du kiosque
- création d'un WC avec lavabo accessible depuis l'intérieur du kiosque
- réaménagement des WC hommes (appareils en inox, contre le vandalisme)
- création d'un WC femmes accessible pour les handicapés
- installation d'un chauffage pour le kiosque et les WC
- nouvelles installations électriques avec luminaires
- pose de carrelage sur les sols et sur les murs des WC
- travaux de peinture intérieure

ESTIMATION DU COÛT

CFC Travaux	Coût
134 Container provisoire	Fr. 9'000.-
211 Démolitions + maçonnerie	Fr. 47'000.-
214 Constructions métalliques	Fr. 40'400.-
221.7 Vitrerie	Fr. 7'800.-
228 Stores devant kiosque	Fr. 5'750.-
230 Installations électriques	Fr. 33'300.-
250 Installations sanitaires	Fr. 27'400.-
273 Menuiserie	Fr. 32'500.-
281 Revêtements de sols (carrelage)	Fr. 14'300.-
285 Traitement des surfaces (peinture)	Fr. 10'000.-
287 Nettoyage de chantier	Fr. 2'000.-
291 Honoraires architecte (Travaux publics)	Fr. néant
292 Honoraires ingénieur civil	Fr. 2'500.-
289 Divers + imprévus	Fr. 6'650.-
510 Autorisations, taxes etc.	Fr. 500.-
Total TTC (y compris TVA)	<u>Fr. 240'000.-</u>

Les travaux seront assumés par le service de l'Intendance des bâtiments de la Ville qui, en cas d'acceptation de cette demande de travaux, sera à même de les exécuter courant de l'été, début de l'automne.

Enfin, cette demande de crédit a été soumise à la Commission des Travaux publics, qui l'a acceptée à l'unanimité.

Au vu de l'emplacement de cet édifice et de son intérêt urbain et social, cet assainissement est indispensable à la Ville et nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter la réalisation de ces travaux telle qu'elle vous est soumise.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX DE FONDS

vu un rapport au Conseil communal
arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 240'000.—TTC est accordé au Conseil communal pour la transformation et la rénovation du kiosque et des WC publics de la Place du Marché.

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 2,5 %.

Article 3.- La dépense sera comptabilisée au compte des investissements

Article 4.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions avec la locataire du kiosque découlant de l'exécution desdits travaux.

Article 5.- Le conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : La Secrétaire :
Chs Augsburg C. Stähli-Wolf